



## *Calendrier des jours fériés légaux et bancaires en 2010*

Vendredi	1 <sup>er</sup>	janvier	Nouvel An	(L)
Vendredi	2	avril	Vendredi Saint	(B)
Lundi	5	avril	Lundi de Pâques	(L)
Samedi (*)	1 <sup>er</sup>	mai	Fête du Travail	(L)
Jeudi	13	mai	Ascension	(L)
Lundi	24	mai	Lundi de Pentecôte	(L)
Mercredi	23	juin	Fête Nationale	(L)
Dimanche (*)	15	août	Assomption	(L)
Lundi	1 <sup>er</sup>	novembre	Toussaint	(L)
Vendredi	24	décembre	Veille de Noël (après-midi)	(B)
Samedi (*)	25	décembre	Noël	(L)
Dimanche (*)	26	décembre	St. Etienne	(L)

L = jour férié légal

B = jour férié bancaire tel que prévu à l'article 8. IV. A. b) de la Convention Collective de Travail des Employés de Banque

(\*) La Fête du Travail (1<sup>er</sup> mai), l'Assomption (15 août), Noël (25 décembre) et la St. Etienne (26 décembre) tombent sur un samedi ou un dimanche. A ce propos, le cadre légal prévoit que l'employeur accorde un jour de congé compensatoire endéans les 3 mois qui suivent le jour férié (Art.L. 232-3 et Art.L. 232-6(2) du Code du Travail).